

ACCIDENTS DE LA VOIE PUBLIQUE



Véronique Ribac
Coralie Koki

formations@france-victimes.fr
assistanceformation@france-victimes.fr

01 41 83 42 21
01 41 83 42 23

N° SIRET : 339 175 705 00054 | Code APE : 9499Z
N° de déclaration d'activité : 11 75 45287 75 auprès du préfet de Région Ile de France

Public :

Juristes du réseau

Prérequis :

Connaître les droits des victimes et les bases de la procédure pénale

Objectifs pédagogiques :

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- Comprendre le fonctionnement de la loi du 5 juillet 1985,
- D'appréhender quel sera le débiteur de l'indemnisation
- De savoir chiffrer les préjudices.

Propos liminaires :

- Notion d'accident (au sens large)
- Sur l'instauration de la loi du 5 juillet 1985 dite BADINTER. Instauration d'un régime d'indemnisation distinct des régimes de RC de droit commun.
- La procédure indemnitaire ?
- Et la procédure pénale ?

Programme :

I. Connaître le champ d'application de la loi du 5 juillet 1985

- A. Le contexte
 - La notion d'accident
 - La notion de circulation
 - Définition
 - La particularité de l'accident du travail
 - La notion de VTM
- B. Les victimes
 - Piétons (avec point sur le préjudice matériel lorsque piéton a commis une faute)
 - Les victimes super protégées
 - Les victimes conductrices
 - Le passager transporté
 -

II. Apprendre à déterminer le régime applicable à l'accident

- La notion d'implication
- Les accidents complexes
- Les causes d'exclusion
- Les circonstances indéterminées

>> Mise en situation : Mini cas pratique afférent à la détermination du régime applicable à l'accident (3 situations : AT, vélo c/ vélo, AVP classique)

III. Savoir évaluer la réparation du dommage de façon pertinente

A. Savoir appréhender la situation du débiteur

- Hypothèse n° 1 – L'assurance : Le véhicule impliqué est identifié et assuré
 - L'IRCA
 - Phase amiable et ECA
 - Liquidation
 - Contentieux

- Hypothèse n° 2 – Le FGAO
 - Phase amiable et ECA
 - Liquidation
 - Contentieux

- Hypothèse n° 3 – L'accident de la circulation survenu à l'étranger
 - AVP survenu dans l'EEE : véhicule impliqué identifié et assuré (Assureur étranger, attention à la loi applicable) vs véhicule impliqué non identifié ou non assuré (FGAO)
 - AVP survenu hors de l'EEE : saisine CIVI + débiteur : FGTI
 -

>> Mise en situation : Mini cas pratique sur la réparation du dommage : quid du débiteur et de la procédure ?
(3 situations : assureur français, FGAO ou assureur étranger, CIVI)

B. Zoom sur l'expertise, connaître son déroulement

- L'importance de l'expertise
- L'ECA vs l'expertise judiciaire
- Le déroulement de l'expertise
- Les outils (les pièces, les doléances, barème du concours médical, Eska, etc)
- Observations sur rapport / dires

>> Mise en situation : Mini cas pratique afférent à l'expertise (doléances ?)

C. Zoom sur la liquidation, savoir prendre en compte tous les postes pour constituer un dossier d'indemnisation

- Les outils : nomenclature Dintilhac, référentiel MORNET – jurisprudence, BCRIV, les pièces, la calculatrice
- Le principe de la liquidation poste par poste
- Indemnisation des victimes directes
- Préjudices patrimoniaux
- Préjudices extrapatrimoniaux
- Indemnisation des victimes par ricochet
- Le recours des tiers payeurs
- En pratique ?
 - La rédaction du projet de réclamation (travail de pièces, créances à solliciter et relevés mutuelle / identifier les postes à liquider en fonction du rapport d'expertise et le calcul des indemnités poste par poste / validation par la victime du projet)
- Les négociations dans le cadre d'une procédure amiable
- Le contentieux

>> Mise en situation : Mini cas pratique centré sur la liquidation du préjudice

IV. Atelier pratique – Mises en situation

- Cas pratique global
- Questions, échanges avec les participants

Moyens pédagogiques :

Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation

Exposé théorique

Travaux pratiques et études de cas concrets

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...
- Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Organisation :

- Modalités : Formation dispensée en présentiel sur un jour et demi, soit 11 heures de formation
- Lieu : France Victimes : 27 avenue Parmentier 75011 PARIS,
- **Participation à distance possible**
- Horaire prévisionnel: 10h00-17h00 le 1er jour, 9h30-16h00 le lendemain.
- Nombre de participants maximum : 16
- Session garantie à partir de 10 participants
- Référent pédagogique : Isabelle Sadowski
- Cette formation sera dispensée par Sophie Behanzin, Avocate
- Référente "Personne en situation de handicap" : Véronique Ribac

Tarif : 290 € nets de taxe, ce module est réservé en priorité aux adhérents du réseau

